

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un membre effectif et d'un
suppléant à la Commission consultative
"juridiction administrative"

M (2007) 9

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969,

Vu la Décision M (2000) 8 du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux portant nomination d'un membre effectif et de son suppléant à la Commission consultative,

Sur proposition du Ministre belge des Affaires étrangères,

A pris la décision suivante:

Article 1^{er}

Monsieur Paul RIETJENS, Directeur général des Affaires juridiques, est nommé membre effectif de la Commission consultative.

Madame Sabrina HEYVAERT, attachée à la Direction générale des Affaires juridiques, est nommée membre suppléant de la Commission consultative.

Article 2

La Décision M (2000) 8 du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux portant nomination d'un membre effectif et de son suppléant à la Commission consultative est abrogée.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Luxembourg, le 19.09.2007.

Le Président du Comité de Ministres,

J. ASSELBORN